

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 82/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET
AJOUT DE DEUX RAPPORTS
COMPLEMENTAIRES A
L'ORDRE DU JOUR.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme Diez – M. BANNEROT - Mmes TIHA –
MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.
Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux rapports complémentaires à l'ordre du jour intitulés :

- Reversement des excédents au SIVOM des Vallées du Cristal ;
- Acquisition de terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'ajout de ces rapports à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 83/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

PROCES-VERBAL
INSTALLATION DE
Mme Lucie DIEZ

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 DECEMBRE 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme DIEZ – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique 5.2 Fonctionnement des assemblées

- Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Electoral, notamment les articles L1 à L118, L225 à L270 et L273, R1 à R97 et R118 à R188 ;
- Vu le Procès-verbal de recensement des votes fait au Bureau centralisateur de la Commune à l'issue du scrutin du 23 Mars 2014, pour le renouvellement du Conseil Municipal et constituant pour 1.972 suffrages exprimés :
 - 1.477 voix pour liste "BACCARAT AUTREMENT" : 24 élus
 - 496 voix pour la liste "BACCARAT J'Y CROIS" : 3 élus
- Vu le procès-verbal de l'installation du conseil Municipal en date du 29 Mars 2014 ;
- Vu l'article L270 du code Electoral (Loi N°82-974 du 19 Novembre 1982, article 4) ;
- En raison de la démission de Madame Isabelle PERRY de la liste "Baccarat Autrement"
- En application du Code Electoral et du Code Général des Collectivités Territoriales, " le candidat venant sur la liste du conseiller dont le siège est devenu vacant, immédiatement après le dernier élu de celle-ci est appelé à remplacer ce conseiller dont le siège est devenu vacant " :

Monsieur le Maire déclare installée dans ses fonctions une conseillère municipale de la liste " Baccarat Autrement" :

- **Madame Lucie DIEZ**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-101-DE

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	GEX Christian	22.01.1956	29 MARS 2014	1477
Premier adjoint	Mme	COUDRAY Yvette	17.07.1943	29 MARS 2014	1477
2 ^{ème} Adjoint	Mme	CAREL Jocelyne	29.02.1952	29 MARS 2014.	1477
3 ^{ème} Adjoint	M.	LINDER Claude	29.01.1948	29 MARS 2014	1477
4 ^{ème} Adjoint	Mme	CHASSAIN Isabelle	31.05.1965	29 MARS 2014.	1477
5 ^{ème} Adjoint	M.	THIERY Olivier	04.02.1970	29 MARS 2014.	1477
6 ^{ème} Adjoint	Mme	LICHY Lorène	25.03.1981	29 MARS 2014.	1477
7 ^{ème} Adjoint	M.	STEIMER Fabrice	19.01.1972	29 MARS 2014	1477
8 ^{ème} Adjoint	Mme	VAUDEVILLE Sabrina	12.08.1979	18 FEV. 2015	1477
Conseillère	Mme	SOMNARD Marie-Claude	11.05.1944	23 MARS 2014.	1477
Conseiller	M.	COUDRAY Jean	24.06.1947	23 MARS 2014	1477
Conseillère	Mme	LAURENT Jacqueline	15.12.1947	23 MARS 2014	1477
Conseillère	Mme	COSSART Annick	19.05.1950	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	FRANÇOIS Gérard	29.04.1951	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	MOUGIN Daniel	02.09.1955	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	VIRLOUVET Christian	27.10.1955	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	MANGEMATIN Yves	09.10.1956	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	BANNEROT Martial	17.04.1964	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	BEGNE David	13.06.1968	23 MARS 2014	1477
Conseillère	Mme	TIHA Sabine	28.05.1969	23 MARS 2014	1477
Conseillère	Mme	MARECHAL Véréne	23.01.1975	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	VANOT Guillaume	20.01.1985	23 MARS 2014	1477
Conseillère	Mme	DIEZ Lucie	29.03.1986	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	MALARDE <small>Boîte de réception - Ministère de l'Intérieur</small>	18.09.1989	23 MARS 2014	1477
Conseiller	M.	MARULAZ Florent <small>054-215400391-20161212-2017-002-DE</small>	12.09.1952	23 MARS 2014	496
Conseiller	M.	PREVOY <small>Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 04/01/2017</small>	28.02.1958	23 MARS 2014	496
Conseillère	M.	MOUGHOT Olivier <small>Publication : 04/01/2017</small>	06.01.1965	23 MARS 2014	496

Cachet de la mairie :



Pour l'autorité Compétente
par délégation

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, BACCARAT

, le 12 DECEMBRE 2016

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 84/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

FINANCEMENT DES
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS
L'ATTENTE DE L'ADOPTION
DU BUDGET 2017.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme *Dièl* – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite des quarts de crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

- Considérant que le budget primitif de l'année 2017 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante avant le 15 avril prochain.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il sera proposé au conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à éventuellement engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite des crédits suivants (il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2017, lors de son adoption).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de ces affectations suivant détail figurant dans les tableaux
ci-annexés.

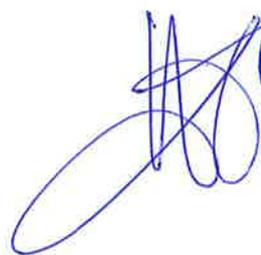
Budget Ville : 133 000€

Budget annexe Eau : 57 000€

Budget annexe Assainissement : 74 000€

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Montant et affectation des crédits ouverts avant le vote du budget primitif 2017

Chapitres 20, 21 et 23

Article L1612-1 CGCT

Budget VILLE			
Chap./Articles	Désignation	2 016	2 017
20	Immobilisations incorporelles	17 500	4 000
2031	Frais d'études	15 000	3 400
2051	Concessions et droits similaires	2 500	600
21	Immobilisations corporelles	516 700	129 000
2111	Terrains nus	80 000	20 000
2116	Cimetières	10 000	2 500
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	26 300	6 500
21311	Hôtel de ville	10 000	2 500
21312	Bâtiments scolaires	37 200	9 300
21318	Autres bâtiments publics	85 400	21 350
2151	Réseaux de voirie	60 000	15 000
2152	Installations de voirie	32 000	8 000
21534	Réseaux d'électrification	74 500	18 600
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 752	900
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	29 241	7 300
2182	Matériel de transport	5 000	1 250
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000	5 000
2184	Mobilier	12 000	3 000
2188	Autres immobilisations corporelles	31 308	7 800
Total dépenses d'équipement		534 200	133 000

Budget annexe Eau			
Chap./Articles	Désignation	2 016	2 017
20	Immobilisations incorporelles	34 000	8 500
2031	Frais d'études	34 000	8 500
21	Immobilisations corporelles	144 594	35 000
21311	Bâtiments d'exploitation	6 000	1 500
21561	Service de distribution d'eau	98 594	24 000
2182	Matériel de transport	15 000	3 500
2188	Autres	25 000	6 000
23	Immobilisations en cours	54 300	13 500
2315	Installation, matériel et outillage techniques	54 300	13 500
Total dépenses d'équipement		232 894	57 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Budget annexe Assainissement			
Chap./Articles	Désignation	2 016	2 017
20	Immobilisations incorporelles	25 000	6 200
2031	Frais d'études	25 000	6 200
21	Immobilisations corporelles	169 200	41 800
21311	Bâtiments d'exploitation	2 602.00	600
21532	Réseaux d'assainissement	1 598.00	400
21562	Service d'assainissement	140 000.00	35 000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000.00	3 400
2184	Mobilier	5 000.00	1 200
2188	Autres	5 000.00	1 200
23	Immobilisations en cours	104 000	26 000
2313	Constructions	4 000.00	1 000
2315	Installation, matériel et outillage techniques	100 000.00	25 000
Total dépenses d'équipement		298 200	74 000

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 85/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE
VIREMENTS DE CREDITS
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme *Siez* – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis de la commission des Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE des virements de crédits tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après, sur le Budget Annexe de l'Eau.

.../...

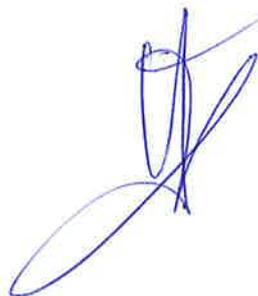
Budget Eau

INVESTISSEMENT	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Opération 2101 Rénovation station de pompage Dépenses	56 000 €	- 5 500 €	50 500 €
<i>Article 21311 Bâtiments d'exploitation</i>	6 000 €	- 5 500 €	500 €
Chapitre 16 Dépenses	37000 €	+ 5 500 €	42 500 €
<i>Article 1641 Emprunts en euros</i>	37 000 €	+ 5 500 €	5 500 €

La section d'Investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 378 241 €.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 86/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS A DES
ASSOCIATIONS SPORTIVES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme Diez – M. BANNEROT - Mmes TIHA –
MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de
Madame Sabrina VAUDEVILLE, Adjointe aux Sports,

Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'Office Municipal des Sports
et de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'attribuer une subvention aux associations dont les noms
suivent :

- Les Saphirs de Baccarat 300,00 €
(subvention de démarrage)
- AJ Sport Auto 300,00 €
(Subvention de démarrage)
- Pétanque Bachamoise 116,00 €
(Achat de vêtements + logos)
- Bachamoise Gym 1.200,00 €
(Achat de vêtements + logos)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX




DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 87/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**ATTRIBUTION DE
SUBVENTION A UNE
ASSOCIATION CULTURELLE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme *Di ez* – M. BANNEROT - Mmes TIHA –
MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.
Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (non-participation au vote de M. Yves MANGEMATIN, Président de l'EMCB).

DECIDE d'attribuer une subvention au bénéfice de l'ECOLE DE MUSIQUE ET DE CHANT de BACCARAT, d'un montant de **25.000,00 €.**

Cette subvention a vocation à financer le fonctionnement de l'association pour le 1^{er} semestre 2017. En effet, la rémunération des professeurs et du directeur de l'école, auparavant assurée par la collectivité, est, à compter du 1^{er} janvier 2017, prise en charge directement par l'association. Cette avance viendra en déduction de la subvention qui sera votée lors de l'attribution des subventions 2017.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 88/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

TARIFS MUNICIPAUX.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme ~~DIETZ~~ – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que par délibération du 7 Décembre 2015, les divers tarifs municipaux ont été, pour la plupart, majorés au 1^{er} Janvier 2015;

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les tarifs municipaux pour 2017 et de procéder à l'abrogation du tarif "Etudes Surveillées".

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation






DÉSIGNATION DU SERVICE	TARIFS 2015	TARIFS 2016	DATE DE LA DÉLIBÉRATION	TARIFS AU 1er JANVIER 2017
DROITS DE PLACE				
Petits cirques de plein air	150,00 €	155,00 €	07/12/2015	155,00 €
Ménagerie, supplément	100,00 €	105,00 €	07/12/2015	105,00 €
FÊTE PATRONALE				
Prix du m ² tous établissements	1,50 €	1,60 €	07/12/2015	1,60 €
Prix du M ² au-delà de 100 m ²	1,25 €	1,30 €	07/12/2015	1,30 €
Minimum de perception	15,00 €	16,00 €	07/12/2015	16,00 €
Par voiture de ménage ou caravane	6,00 €	6,50 €	07/12/2015	6,50 €
Par véhicule lourd	7,00 €	7,50 €	07/12/2015	7,50 €
Forfait eau-assainissement (par branchement)	20,00 €	21,00 €	07/12/2015	21,00 €
MARCHÉ HEBDOMADAIRE (le ml)				
Pour les abonnés	0,65 €	0,70 €	07/12/2015	0,70 €
Pour les non-abonnés	1,00 €	1,50 €	07/12/2015	1,50 €
Minimum de perception (de 0 à 6 mètres)	5,00 €	5,00 €	07/12/2015	5,00 €
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES				
Camion d'outillage	100,00 €	150,00 €	07/12/2015	150,00 €
Vente ambulante (pizza, poissonnerie...)				
Tarif journalier non divisible par demi-journée	50,00 €	100,00 €	07/12/2015	100,00 €
Abonnement trimestriel	300,00 €	500,00 €	07/12/2015	500,00 €
TERRASSE ET ÉTALAGE (le m²)				
Droits de terrasse CAFÉS et RESTAURANTS	9,00 €	9,00 €	07/12/2015	9,00 €
WC PUBLICS - Rue Gal Rouvillois				
	0,20 €	0,20 €	07/12/2015	0,20 €
CAMPING CARS				
Vidange et alimentation en eau	2,00 €	2,00 €	07/12/2015	2,00 €
Nuitée	4,00 €	4,00 €	07/12/2015	4,00 €
Branchement électrique	2,00 €	2,00 €	Décision N°2009-31 du 24/07/2009	2,00 €
TERRAIN DE CAMPING				
Campeur de + de 16 ans	2,20 €	2,30 €	07/12/2015	2,30 €
campeur 4 à 16 ans	1,10 €	1,20 €	07/12/2015	1,20 €
forfait emplacement (électricité incluse)	5,00 €	10,00 €	07/12/2015	10,00 €
véhicule supplémentaire	2,20 €	2,30 €	07/12/2015	2,30 €

TERRAIN DE CAMPING (suite)				
puissance électrique 8Amp.	1,70 €	2,00 €	07/12/2015	2,00 €
puissance électrique 13Amp.	3,30 €	4,00 €	07/12/2015	4,00 €
Garage mort	5,00 €	5,00 €	07/12/2015	5,00 €
CIMETIÈRE BACCARAT				
Trentenaires	150,00 €	200,00 €	07/12/2015	200,00 €
Cinquantenaires	250,00 €	300,00 €	07/12/2015	300,00 €
CIMETIÈRE BADMENIL				
Trentenaires	100,00 €	200,00 €	07/12/2015	200,00 €
Cinquantenaires	170,00 €	300,00 €	07/12/2015	300,00 €
COLUMBARIUM - case de 4 urnes				
Concession 30 ans	900,00 €	1 000,00 €	07/12/2015	1 000,00 €
Concession 50 ans	1 500,00 €	1 500,00 €	07/12/2015	1 500,00 €
CONCESSIONS CINÉRAIRES BACCARAT (4 urnes maxi.)				
Pour une durée de 30 ans	150,00 €	200,00 €	07/12/2015	200,00 €
Pour une durée de 50 ans	250,00 €	300,00 €	07/12/2015	300,00 €
CONCESSIONS CINÉRAIRES BADMENIL (4 cases maxi.)				
Pour une durée de 30 ans	100,00 €	200,00 €	07/12/2015	200,00 €
Pour une durée de 50 ans	170,00 €	300,00 €	07/12/2015	300,00 €
VACATIONS FUNÉRAIRES				
Vacations funéraires	25,00 €	25,00 €	07/12/2015	25,00 €
PRÊT DE MATÉRIEL				
TENTES LASER (CHAPITEAUX)				
Particuliers (par week-end) BACCARAT	50,00 €	50,00 €	07/12/2015	50,00 €
Particulier (par week-end) HORS BACCARAT	-	100,00 €	07/12/2015	100,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €	07/12/2015	200,00 €
Associations (par week-end) BACCARAT	GRATUIT	GRATUIT	07/12/2015	GRATUIT
Associations (par week-end) HORS BACCARAT	-	50,00 €	07/12/2015	50,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €	07/12/2015	200,00 €
Grand Podium couvert (Associations Baccarat)	-	GRATUIT	07/12/2015	GRATUIT

PRÊT DE MATERIEL (SUITE)				
Grand Podium couvert (Associations hors Baccarat)	600,00 €	600,00 €	07/12/2015	600,00 €
Plancher (hors Baccarat)	500,00 €	500,00 €	07/12/2015	500,00 €
Podium mobile 7,22 X 5,92 ml				
Surface 43 m ² - Unité de location : U/jour	300,00 €	300,00 €	07/12/2015	300,00 €
Plancher mobile (6 éléments 2 X 1 ml)				
Surface 12 m ² - Unité de location : M ² /jour	1,00 €	1,00 €	07/12/2015	1,00 €
Transport (kilomètre)	1,00 €	1,00 €	07/12/2015	1,00 €
Main d'œuvre	23,00 €	23,00 €	07/12/2015	23,00 €
ETUDES SURVEILLEES (à l'heure)				
Carnets de 16 billets				
Tarif normal	20,00 €	25,00 €	07/12/2015	ABROGÉ
LOCATION ESPACE LOISIRS				
Grande salle (bachamois) - forfait	50,00 €	50,00 €	07/12/2015	50,00 €
non bachamois	100,00 €	150,00 €	07/12/2015	150,00 €
EXPOSITIONS				
Vente d'affiches	5,00 €	5,00 €	07/12/2015	5,00 €
Vente de catalogues	10,00 €	10,00 €	07/12/2015	10,00 €
DIVERS				
Vente affiches sur le thème de Baccarat éditées par l'Imagerie d'Epinal				
Prix de vente	20,00 €	20,00 €	07/12/2015	20,00 €
VIDEO				
Prestation de montage vidéo ou de films promotionnels		15,00 € / Heure	07/12/2015	15,00 € / HEURE
SERVICES TECHNIQUES				
Tarif des prestations assurées par la ville destinées à d'autres collectivités territoriales	40,00 €	45,00 € / heure	07/12/2015	45,00 € / heure

ANNE 2016 - 2017	ASSOCIATIONS LOCALES 1ère utilisation (Année civile)	ASSOCIATIONS LOCALES 2ème utilisation (Année civile)	PARTICULIERS LOCAL	PARTICULIERS EXT. ASSOC. EXT.	PERSONNEL COMMUNAL	COMMERCE EXTERIEUR	COMMERCE LOCAL	WEEK-END EXT. (MARIAGE)	WEEK-END LOCAL (MARIAGE)
Grande salle + bar + cuisine	0 €	82 €	205 €	410 €	103 €	1 000 €	750 €	510 €	255 €
Salle de réunion	0 €	41 €	41 €	62 €	21 €	150 €	100 €	77 €	51 €
Location vaisselle	15€/50 couverts	25€/50 couverts	30€/50 couverts	30€/50 couverts	25€/50 couverts	30€/50 couverts	30€/50 couverts	30€/50 couverts	30€/50 couverts
Chauffage + Electricité (forfait)	123 €	154 €	154 €	154 €	77 €	154 €	154 €	200 €	200 €
Caution 300 €									
Perte de clé : 2500€									
Nous vous rappelons que toutes dégradations ou casse seront facturées au locataire									

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 89/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET
DOTATION GLOBALE DE
ONCTIONNEMENT.
RECENSEMENT LONGUEUR
DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 DECEMBRE 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BACCARAT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme ~~DIERZ~~ – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie communale (pris en compte dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale).
- Considérant qu'en cas de modification de ce linéaire, une délibération en conseil municipal est nécessaire pour mettre à jour la longueur totale de voirie prise en compte dans ce calcul.
- Considérant que pour la Commune de Baccarat, la longueur actuellement retenue au titre de la DGF est de 16 627 mètres linéaires (dernière actualisation par délibération du 07 décembre 2015).
- Considérant que le service urbanisme a effectué un recensement global de l'ensemble des voies communales en juillet/août 2016 avec mesure sur le terrain ; Celui-ci indique que le linéaire réel est de 25 015 mètres linéaires au lieu des 16 627 mètres.

Il est proposé de modifier le linéaire de voirie communale pour tenir compte du travail de recensement réalisé tel qu'il est annexé à la présente délibération, et permettre sa prise en compte dans le calcul des dotations de l'Etat à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau de classement de la voirie communale mis à jour tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **ARRETE** par voie de conséquence, le linéaire de la voirie communale à 25 015 mètres Ces nouvelles données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Tableau de classement de la voirie communale			
Dénomination de la voie	Indication de la prise de mesure		Longueur totale (ml)
	Début de la mesure	Fin de la mesure	
20ème Bataillon (Rue du)	Intersection avec la RD935 au niveau de la peinture marquant le "stop".	Intersection avec l'avenue du Général Marc Rouvillois au niveau de la peinture marquant le "stop".	855
Abbé Grégoire (Rue de l')	Tour de la place.	Angle du trottoir de la rue André Malraux.	122
Abbé Munier (Rue de l')	Intersection avec la rue des moulins. Au niveau du caniveau pavé.	Peinture indiquant le "stop" au carrefour avec la rue de l'Eglise et l'avenue de Lachapelle.	232
Abbés Frouard (Rue des)	Intersection avec la rue de la Division Leclerc.	Intersection avec la rue Capelot à hauteur d'une poubelle verte et d'un panneau "interdiction de stationner".	238
Acacias (Allée des)	Intersection avec le chemin rural de la Grande Corvée. Limite herbe/trapp.	L'allée se finit à deux endroits différents débouchant sur la rue du Maréchal Lattre de Tassigny : A droite, au niveau du panneau annonçant le nom de l'allée. En face, à la fin du trottoir.	153
Adhémar de Monteil (Rue)	Intersection avec la rue du Prieuré au niveau de la peinture marquant le "stop".	Grosse pierre marquant la limite avec le chemin rural dit du Haut du Mont.	364
André Malraux (Rue)	Croisement avec la rue de la Liberté. À hauteur du panneau stop sur le trottoir.	Angle du trottoir de la rue Marguerite Duras.	146
Anne Kerlor (Rue)	A hauteur du panneau indiquant le début de la voie.	Tour de la placette.	219
Arrosants (Chemin communal dit des)	Au début du bâtiment n°10, au croisement avec la rue de Glonville.	Section AB, Milieu du croisement avec le chemin de Sondrot.	1 448
Baccarat à Merviller (Chemin communal de)	Intersection avec la rue du 20ème Bataillon au niveau de la peinture marquant "le stop".	Suture au début du pont enjambant la RN59.	355
Barrière (Ruelle de la)	Intersection avec la RD22. Au niveau de l'angle des trottoirs.	Intersection avec la rue de la Barrière (RD22). Au niveau du "stop".	158

Bazien (Chemin de)	Début de la parcelle n°77.	Léger virage marquant la fin de la commune.	134
Bingottes (Rue des)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD590.	Suture au début du pont enjambant la RN59.	692
Bogerie (Rue de la)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue du 20ème Bataillon.	Limite section AY/BC, à hauteur de la pacelle n°21_AY.	355
Bréchon (Rue du)	Intersection avec la rue Adrien Michaut. Au niveau de la piste cyclable.	Tour du rond point et arrêt de la mesure au niveau du container bleu.	540
Camille Claudel (Rue)	Tour de la place.	Angle du trottoir de la rue Marcelle Cuny-Crone.	103
Canal (Rue du)	Mur au fond de l'impasse.	Section AN. Limite sud de la parcelle 137.	433
Capelot (Rue)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue de Verdun.	Extrémité du trottoir à l'intersection avec la rue de la Division Leclerc.	290
Carmes (Rue des)	Intersection avec la rue de Ménil. Au niveau du "stop".	Au fond des impasses.	166
Charles Peccatte (Impasse)	Peinture marquant le "cédez le-passage" à l'intersection avec la rue Charles Peccatte.	Limite trapp/enrobé.	116
Charles Peccatte (Rue)	Peinture marquant le "stop" dans le prolongement avec la RD590.	Section BA. Panneau d'entrée dans la rue Charles Peccatte Prolongée.	558
Chaudfour (Rue du)	A hauteur du panneau indiquant le début du chemin.	changement de section AV/B, à hauteur de la parcelle n°14_AV	172
Compense (Rue)	Intersection avec la rue du Bréchon au niveau d'une plaque de gaz.	Intersection avec la rue de Trois Frères Clément. Peinture marquant le "stop".	66
Creuse (Chemin de la)	Intersection avec la rue Saint Pierre à la limite entre trapp et enrobé.	Intersection avec la RD22 au changement de nature du terrain.	203
Docteur Schweitzer (Rue du)	Prolongement de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny au niveau du panneau annonçant l'entrée dans cette rue.	Intersection avec la rue du Maréchal Lyautey à l'angle des trottoirs.	204

Drague (Rue de la)	Peinture marquant le "stop".	Limite enrobé/Trapp, à hauteur du petit sentier perpendiculaire à la rue, dans l'angle de la parcelle AC n°139.	137
école (Rue de l')	Prolongement du chemin communal dit Badménil à Glonville. À l'angle du virage.	Fin du pont à l'intersection avec la rue du Ruisseau.	172
Eglise (Ruelle de l')	Intersection avec la RD22 à l'angle des trottoirs.	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue de l'Ecole.	55
Emile Gridel (Rue)	Intersection avec l'Avenue de Lachapelle au niveau des peintures au sol symbolisant le "stop".	Tour complet du rond point et arrêt à la sortie permettant de faire demi-tour.	215
Etangs (Impasse des)	Intersection avec la rue des Etangs	Limite enrobé/Trapp	62
Etangs (Rue des)	Intersection avec la RD22. Au niveau de l'angle des trottoirs.	A hauteur de la fin de la parcelle n°94_C	557
Ferme (Rue de la)	Borne incendie. Intersection avec le chemin communal	Grille d'évacuation des eaux. Intersection avec la	122
Fontenoy à Baccarat (Chemin communal de)	Intersection avec la RD22. Au niveau de l'angle des trottoirs.	Limite trapp/enrobé; Le chemin se poursuit par l'impasse des Etangs	425
Fontenoy à Deneuvre par Saint-Christophe (Chemin de)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la D935.	Panneau d'entrée dans la commune de Deneuvre.	179
Gadines (Rue des)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la D935.	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD22.	639
Gadines (Ruelle des)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la D935.	Section AS. Panneau limitation de vitesse à l'intersection avec la rue des Gadines.	295
Gare (Place de la)	Tour du rond-point.	Limitation avec le domaine de la SNCF.	115
Général de Gaulle (Place du)	Croisement avec la rue Emile Gridel au niveau des angles des trottoirs.	Tour complet de la place. Arrêt à l'angle de la voie faisant se rejoindre la rue Emile Gridel et la place du Général de Gaulle, et de la voie permettant de rejoindre la rue du Moulin de Deneuvre.	294

Général Marc Rouillois (Avenue du)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue de la Division Leclerc.	Milieu du croisement avec la rue du 20ème Bataillon et la rue de la Liberté. Peinture marquant le "stop" de la rue du Parc.	369
Gernsbach (Rue de)	Intersection avec la rue Capelot. Peinture symbolisant le "cédez-le-passage".	Intersection avec l'avenue du Général Marc Rouillois. Angle des trottoirs.	154
Glonville (Rue de)	Croisement avec la rue de Ménil. Au niveau du "stop".	Angle du bâtiment n°24. Limite entre enrobé et trapp.	197
Glonville (Rue de)	Intersection avec la RD22	Milieu du virage et changement avec la route de Glonville à Baccarat.	132
Glonville à Baccarat (Route de)	Milieu du virage. Suite de la rue de Glonville	Section B. Angle du dernier bâtiment de la ferme de Bourupt	1 970
Glonville à Badménil (Chemin communal de)	Intersection avec la rue de l'école et la rue du Chaudfourd	Jusqu'au changement de section AV/B, à hauteur de la fin de parcelle n°272_AV	157
Grammont (Rue de)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD590.	Pointe du croisement avec le chemin communal de Neufmaison et le chemin rural dit du Haut du Mont.	134
Grande Carre (Rue de la)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue de la Division Leclerc.	Poteau électrique équipé d'un lampadaire et correspond à la limite Enrobé/Trapp	184
Grande Corvée (Chemin rural dit de la)	Prolongement de la rue du Maréchal Lyautey. Limite Enrobé/Herbe.	Portail de la Zone Naturelle des Bingottes.	108
Gué (Rue du)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD590.	Limite entre enrobé et trapp.	178
Gué des Prés (Rue du)	limite territoire communal, à hauteur de la parcelle n°11_D	A hauteur de la fin de la parcelle n°345_D. Cette voie se poursuit par la rue des Etangs.	806
Haut Buisson (Rue de)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD22.	Butte de terre à la bifurcation entre le chemin communal dit de la Haie Pacquette et le chemin communal dit nouveau chemin de Rambervillers par la Barrière.	598
Haut la Scie (Rue)	Intersection avec la rue de la Barrière. Au niveau du "stop".	Limite entre parcelle 85 et 86_section AR	244

Humbépaire (Faubourg de)	Intersection avec la rue du Prieuré au niveau de la plaque arrivée d'eau.	Intersection avec la RD590 au niveau de la peinture marquant le "stop".	233
Jean Moulin (Rue)	Tour de la place.	Angle du trottoir de la rue de l'Abbé Grégoire.	87
Jean Paul Sartre (Rue)	Tour de la place.	Angle du trottoir de la rue Martin Luther King.	123
Joliot Curie (Rue)	Intersection avec la rue du Maréchal Foch au niveau d'une borne incendie et d'un poteau électrique.	Intersection avec la rue du Maréchal Foch au niveau de l'angle des trottoirs.	237
Josette Renaux (Rue)	Intersection avec la rue de l'école. Milieu de la route.	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD22.	94
Liberté (Rue de la)	Prolongement de l'avenue du général Marc Rouvillois. Peinture marquant le "stop".	changement de section AY/BC, à hauteur de la parcelle 111_BC qui correspond à la poursuite de la voie.	406
Lilas (Rue des)	Intersection avec la rue de Glonville. Prolongement de l'angle des trottoirs et de la fin de la peinture symbolisant le "stop".	Intersection avec la rue Pasteur. Peinture symbolisant le "stop".	94
Lorraine (Rue de)	Prolongement de la rue Adrien Michaut. Milieu du virage séparant ces deux rues.	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue de Ménil.	132
Marcelle Cuny-Crone (Rue)	Tour de la place.	Angle du trottoir de la rue Jean Paul Sartre.	103
Maréchal de Lattre de Tassigny (Rue du)	Tour de la place.	Prolongement de la rue du Docteur Schweitzer au niveau du panneau annonçant l'entrée dans la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny.	231
Maréchal Foch (Rue)	Intersection avec la rue du Maréchal Lyautey à l'angle des trottoirs.	Tour de la placette.	319
Maréchal Lyautey (Rue du)	Prologement avec le Chemin rural de la Grande Corvée à la limite herbe/enrobé.	Section AL. Peinture symbolisant le "stop" à l'intersection avec la RD590.	206
Marguerite Duras (Rue)	Tour de la place.	Angle du trottoir de la rue Camille Claudel.	106

Martin Luther King (Rue)	Tour de la place.	Angle du trottoir de la rue Jean Moulin.	150
Michel Colle (Rue)	Peinture indiquant le "stop" à l'intersection avec la rue de Haut Buisson.	Tour de la placette et arrêt au niveau de la borne incendie.	213
Moulin de Deneuvre (Rue du)	Croisement avec la place du Général de Gaulle. Au niveau de la borne blanche EDF.	Fin du trottoir à l'intersection de la rue des remparts.	109
Moulins (Rue des)	Intersection avec la rue de Ménil au niveau du "stop".	Section AN. Au niveau du panneau annonçant l'entrée de Deneuvre.	351
Neufmaison (Chemin communal de)	Limite entre trapp et enrobé.	Bout du chemin.	311
Parc (Rue du)	Intersection avec la rue des Bingottes. Peinture symbolisant le "stop" à hauteur du début des cités des Bingottes.	Peinture symbolisant le "stop" à l'intersection avec l'avenue du General Marc Rouvillois et la rue du 20ème Bataillon.	643
Paroisse (Rue de la)	Intersection avec la rue de Lorraine. Au niveau du "stop".	Arrêt au niveau de la séparation avec la rue de l'Eglise appartenant à la commune de Deneuvre.	97
Paroisse (Ruelle de la)	Intersection avec la rue de la Paroisse. Au niveau des angles des trottoirs.	Au bout du terrain vague de la parcelle 158, limitée par un mur.	113
Pasteur (Rue)	Croisement avec la rue de Ménil. Au niveau du "stop".	Grille mettant fin à l'impasse à côté de bornes EDF.	184
Pertusots (Rue des)	Intersection avec la Rue Adrien Michaut. Au niveau des peintures indiquant l'emplacement du "cédez-le-passage".	Intersection avec la rue de l'Abbé Munier. A l'angle du bâtiment de la parcelle 193.	65
Pont de Pierre (Rue du)	Intersection avec l'Avenue de Lachapelle au niveau des peintures au sol symbolisant le "stop".	fin de la rue au niveau de la parcelle 312_AN (non-compris le petit chemin qui longe la parcelle 531)	187
Port (Rue du)	Pierre marquant la délimitation au niveau de la parcelle n°79.	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue de la Division Leclerc.	231
Près de Hon (Chemin)	Intersection avec la RD158 Avenue de Lachapelle. Au niveau des peintures symbolisant le "stop".	Grille bloquant l'accès au pont enjambant la Meurthe.	345
Prieuré (Rue du)	Peinture symbolisant le "stop" à l'intersection avec la RD590.	Fin de la rue, au niveau de la parcelle n°62_BA, qui appartient à l'Etat et correspond à la poursuite de la voie.	250

Rambervillers (Ancien Chemin de)	Intersection avec la rue des Gadines	A hauteur de la fin de la parcelle n°241_AS; Y compris la partie de la voie qui se sépare en 2 à hauteur de la parcelle n°118_AS et qui rejoint la rue Saint-Christophe.	579
Ruisseau (Rue du)	Limite enrobé/trapp. Intersection avec le chemin communal dit du champ crevé.	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD22.	105
Saint Pierre (Impasse)	Intersection avec la rue Saint Pierre. Angle des trottoirs.	Fond de l'impasse.	58
Saint Pierre (Rue)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la RD22.	Début de la parcelle n°77 et bifurcation du chemin.	193
Saint Wolfgang (Ruelle de)	Peinture symbolisant le "stop" à l'intersection avec la RD590.	Peinture symbolisant le "stop" à l'intersection avec la rue des Bingottes.	404
Serre (Rue de la)	Juste après le morceau de voie privée (cadastrée AM 253)	Intersection avec la rue de la Division Leclerc. Peinture marquant le "stop".	490
sous le château (Ruelle)	Intersection avec la rue des Moulins au niveau du caniveau.	Intersection avec la rue de Lorraine. Angle des trottoirs.	68
Tulipes (Impasse des)	Intersection avec la rue de Ménil. Au niveau du "stop".	2 rochers symbolisant la séparation de l'impasse avec le canal qui poursuit.	188
Verdun (Rue de)	Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec l'avenue du Général Marc Rouvillois.	Section AC. Peinture marquant le "stop" à l'intersection avec la rue de la Division Leclerc.	490
TOTAL linéaire (ml)			25 015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N°90/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

ACQUISITION DE PARCELLES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme *Dier* – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 Acquisitions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabine TIHA, Conseiller délégué,

- Considérant que la commune de BACCARAT souhaite acquérir deux parcelles en nature de verger, d'une surface respective de 01 a et 40 ca (section AR n°93 – lieudit « La barrière ») et de 08 a 95 ca (section AR n°95 – lieudit « La barrière »), appartenant à la succession SALVA, en vue de créer un parking-visiteur pour le cimetière communal.
- Vu l'avis de France Domaines en date du 02 mars 2016 évaluant la valeur vénale du bien à 7 760 €, hors droits et taxes ;
- Vu l'avis de la commission des finances ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir les parcelles énumérées ci-dessus, d'une surface totale de 1 035m², au prix de 7 760 €, hors droits et taxes ;
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

054-215400391-20161212-2016-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 91/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**CONCLUSION BAIL
EMPHYTEOTIQUE AVEC
M. et Mme THRO –
TERRAIN DE L'ORANGERIE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme **DIEZ** – M. BANNEROT - Mmes TIHA –
MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant qu'en date du 03 août 2016, Vincent et Amélie THRO, exerçant la profession de Masseur kinésithérapeute diplômé d'Etat, ont sollicité par courrier Monsieur le Maire en vue d'obtenir un bail emphytéotique sur une partie d'un terrain communal dit « de l'orangerie » situé rue Gernsbach [concerne les parcelles cadastrées AM n° 177 et 510, avant division].
M. et Mme THRO ont pour objectif de construire un Centre de rééducation et de Balnéothérapie ainsi qu'un centre d'activités aquatiques, sous licence de marque Centre Roosevelt.
- Vu le plan de bornage et de division réalisé par M. Michaël JACQUES, géomètre-expert, délimitant la surface nécessaire au projet d'une surface de 2 921 m2 et portant le nouveau numéro de cadastre section AM n°531;
- Vu la délibération du conseil municipal n°78/2016 du 26 septembre 2016 approuvant la conclusion d'un bail emphytéotique avec les porteurs du projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **APPROUVE** la signature d'un bail emphytéotique de droit commun concernant les 2 921 m2 de terrain consentis au projet de M. et Mme THRO, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, en contrepartie du versement d'un loyer annuel de un euro ;

- **DESIGNE** Maître VEBER-MAYON, Notaire à BACCARAT, pour rédiger le bail emphytéotique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document valant bail emphytéotique, aux conditions énoncées ci-avant, ainsi que celles figurant au projet ci-annexé.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 92/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**DRET COMMUNALE DE
BACCARAT –
PROGRAMME DES COUPES –
ANNEE 2017**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme Diez' – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.
Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME 8.12 Forêts

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Forêts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE comme suit la destination des coupes de l'exercice 2017, dont le détail figure dans le tableau ci-après ;
- AUTORISE la vente des grumes par adjudication ou par contrat d'approvisionnement par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du responsable du service commercial de l'ONF.
- AUTORISE la cession de bois de chauffage des autres bois aux particuliers.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX





Etat d'Assiette
Année 2017 UT des Laes (UO)

Forêt n° 7/25
baccarat
Coupes du programme

Monsieur le Maire
COMMUNE DE BACCARAT
2 RUE ADRIEN MICHAUT
54120 BACCARAT

Groupes : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables / UG : unité de gestion / Surf.Par : surface parcourue / YPR EA : volume présumé réalisable de l'état d'assiette

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - DE = délivrance (affouage) - Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe - CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Forêt	Groupes	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	YPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	baccarat	Amélioration	101_j	Amélioration de BI	2,28	2,28	54,72	BF/CVD
CPAF	baccarat	Irrégulier	219_i1	irrégulière de BO	3,97	3,97	158,80	BF
CPAF	baccarat	Irrégulier	220_i1	Irrégulière de BO	11,16	11,16	446,40	BF
CPAF	baccarat	Irrégulier	221_i1	Irrégulière de BO	2,19	2,19	89,79	BF
CPAF	baccarat	Irrégulier	225_i1	Irrégulière de BO	3,81	3,81	148,59	BF
CPAF	baccarat	Amélioration	102_j	Amélioration de BI	6,02	6,02	150,50	BF/CVD
CPAF	baccarat	Amélioration	103_j	Amélioration de BI	0,92	0,92	24,84	BF
CPAF	baccarat	Amélioration	104_j	Amélioration de BI	1,78	1,78	44,50	BF/CVD
CPAF	baccarat	Amélioration	106_j	Amélioration de BI	1,17	1,17	30,42	BF/CVD
CPAF	baccarat	Amélioration	108_j	Amélioration de BI	4,35	4,35	108,75	BF/CVD
CPAF	baccarat	Irrégulier	222_i1	Irrégulière de BO	4,30	4,30	172,00	BF
CPAF	baccarat	Irrégulier	226_i1	Irrégulière de BO	4,04	4,04	161,60	BF
Hors plan	baccarat	Régénération	101_r	Définitive	7,15	7,15	257,40	BF
Hors plan	baccarat	Régénération	108_r	Définitive	2,97	2,97	71,28	BF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-20161212-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'autorité Compétente
par délégué



Vous pouvez télécharger le mode de vente des produits vendus directement sur ce tableau. En cas de refus ou d'approbation partielle de l'état d'assiette, vu le code forestier et notamment l'article L214-5 modifié par la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 69, l'ajournement des coupes fera l'objet d'une notification motivée à l'autorité compétente de l'Etat, dans les conditions fixées par décret.

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 93/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

PROJET SECTIONALE DE
BADMENIL
PROGRAMME DES COUPES –
ANNEE 2017

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme DIEZ – M. BANNEROT - Mmes TIHA –
MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.
Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME 8.12 Forêts

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Forêts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE comme suit la destination des coupes de l'exercice 2017, dont le détail figure dans le tableau ci-après ;
- AUTORISE la vente des grumes par adjudication ou par contrat d'approvisionnement par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du responsable du service commercial de l'ONF.
- AUTORISE la cession de bois de chauffage des autres bois aux particuliers.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX





Etat d'Assiette
Année 2017 UT des Lacs (UO)

Forêt n° 4/25
badménil baccarat
Coupes du programme

Monsieur le Maire
COMMUNE DE BACCARAT
2 RUE ADRIEN MICHAUT
54120 BACCARAT

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables / UG : unité de gestion / Surf.Par. : surface parcourue / VPR EA : volume présumé réalisable de l'état d'assiette

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - CVD = cession - DE = délivrance (affouage) - Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe - CPANF = coupe programmée année non fixe

Statut	Forêt	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
Hors plan	badménil baccarat	Amélioration	10_a1	Ouverture de cloisonnements	2,00	2,00	80,00	BF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Vous pouvez changer le mode de vente des produits vendus directement sur ce tableau. En cas de refus ou d'approbation partielle de l'état d'assiette, vu le code forestier et notamment l'article L214-5 modifié par la LOI n° 2014-1170 du 13 octobre - art. 69, l'ajournement des coupes fera l'objet d'une notification motivée à l'autorité compétente de l'Etat, dans les conditions fixées par décret.

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 94/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**CONVENTION DE VENTE ET
EXPLOITATION GROUPEES
DE BOIS AVEC L'ONF.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY - Mme CAREL - M. LINDER - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT - Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme DIEZ – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,
En application des articles L 144-1-1 et R 144-1-1 du Code Forestier, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec l'Office Nationale des Forêts pour la vente et l'exploitation groupées de bois.

- ✓ **Une vente groupée de bois** désigne l'opération par laquelle l'ONF procède, dans un contrat de vente unique conclu en son nom, à la mise en vente de bois provenant de plusieurs propriétaires de forêt relevant du régime forestier et reverse ensuite à chacun d'entre eux la part qui lui revient.
- ✓ **L'exploitation groupée des bois** désigne l'opération par laquelle, en vue d'une vente groupée de bois façonnés, une collectivité met les bois à disposition de l'ONF alors qu'ils sont encore sur pied, à charge pour l'ONF de prendre en charge leur exploitation, de les mettre en vente, et de reverser à chaque collectivité la part qui lui revient après déduction des charges engagées par l'ONF.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la vente groupée de bois et l'exploitation groupée des bois de diverses parcelles, pour un volume estimé à **1265 m³** ;
- **ACCEPTE** le taux de 0,10 € HT/M³ soit 0,46 % pour régler les frais d'exploitation de l'ONF.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'ONF (durée de la convention : 18 mois).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 95/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme Diez – M. BANNEROT - Mmes TIHA –
MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

- Vu l'avis du Comité Technique

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

o Fermeture de postes :

- 1 poste «Adjoint technique territorial principal de 2ème classe» à temps complet au 30/12/2016
- 2 postes «Adjoint technique territorial de 1ère classe» à temps complet au 30/12/2016
- 1 poste «agent de maîtrise» à temps complet au 30/12/2016
- 1 poste « brigadier» à temps complet au 31/10/2016 (régularisation)
- 1 poste « assistant d'enseignement artistique » à temps non complet 15h/semaine au 31/12/2016

o Ouverture de postes :

- 1 poste «Adjoint technique territorial principal de 1ère classe» à temps complet au 32/12/2016
- 2 postes «Adjoint technique territorial principal de 2ème classe» à temps complet au 31/12/2016
- 1 poste «Agent de maîtrise principal» à temps complet au 31/12/2016
- 1 poste «brigadier-chef principal» à temps complet au 01/11/2016 (régularisation)
- 1 poste « Adjoint administratif territorial de 2ème classe » à temps complet au 01/02/2017

- **Mise à disposition des agents auprès du SIVOM des Vallées du Cristal à compter du 01/01/2017 jusqu'au 31/08/2018 :**
 - Fabienne DANSET, 07h10/semaine
 - Sylvie FRISON, 03h30/semaine
 - Audrey LECOLIER, 03h30/semaine
 - Marie-Odile PERNIN, 07h10/semaine
 - Sylvie RUYER, 15h30/semaine
- **Renouvellement d'un temps partiel à 70% du temps plein d'un adjoint administratif territorial de 2ème classe du 01/02/2017 au 31/01/2018.**
- **Modification du temps de travail d'un agent.**
Suite à la demande d'un agent affecté à un poste d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, son temps de travail est porté à 22 H 00 / semaine au lieu de 26h /semaine.
- **Mise à disposition de personnes sur divers budgets**

REPARTITION TEMPS AGENTS SUR LES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

BUDGET EAU	
Agents	%
GAEL Marie-José	50
HUMBERT Nicolas	25
MAUZON Philippe	100
RAFFIN Christian	25
ROMARY Xavier	25
VELY Francis	50

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Agents	%
GAEL Marie-José	50
HUMBERT Nicolas	25
LOUIS Bastien	100
RAFFIN Christian	25
ROMARY Xavier	25
VELY Francis	50

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



(Handwritten signature)



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 96/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

DÉSIGNATION DE
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme *Diez* – M. BANNEROT - Mmes TIHA –
MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique
5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport ;

- Considérant que dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal (CCVC) et de la Communauté de Communes du Lunévillois (CCVL), il y a lieu d'élire **6 délégués** pour **la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.**
- Considérant que conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à main levée.

Sont élus par 23 voix pour et 1 abstention :

- M. Christian GEX
- Mme Yvette COUDRAY
- Mme Jocelyne CAREL
- Mme Sabrina VAUDEVILLE
- M. Gérard FRANÇOIS
- Mme Sabine TIHA

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 97/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

DÉSIGNATION DE DELEGUES
POUR LE SIVOM DES
VALLEES DU CRISTAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 DECEMBRE 2016 et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 DECEMBRE 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme Diez – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique
5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport ;

- Considérant que dans cadre de la création du SIVOM des VALLEES DU CRISTAL (délibération du conseil Municipal N°81/2016 du 2 Décembre 2016), le conseil Municipal st appelé à désigner 15 Délégués titulaires pour représenter la commune.
- Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder au vote à main levée.

Les candidats de la liste proposée sont élus à l'unanimité (24 voix) :

- Christian GEX
- Yvette COUDRAY
- Jocelyne CAREL
- Isabelle CHASSAIN
- Olivier THIERY
- Lorène LICHY
- Fabrice STEIMER
- Sabrina VAUDEVILLE
- Jean COUDRAY
- Jacqueline LAURENT
- Gérard FRANÇOIS
- Martial BANNEROT
- Véréne MARECHAL
- Lucie DIEZ
- Florent MARULAZ

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 98/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET
MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER –
Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET –
MANGEMATIN - Mme DIEZ – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL -
MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et une contre :

DECIDE de compléter le règlement intérieur du conseil municipal en son Article 30 – Bulletin d'information générale Chapitre VI – Dispositions diverses – Contenu des articles.

"Il est précisé qu'aucun renvoi internet ne peut être mentionné".

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2017-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2017
Publication : 12/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 99/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**PROGRAMME
D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
(PADD) - PLUi.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme Diez – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. URBANISME

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

Rappel du contexte

Soucieuses de favoriser le développement cohérent de leur territoire, les 18 communes de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal se sont engagées en 2015 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Elaborer un PLUi, c'est avant tout s'interroger sur le développement du territoire pour les 10 prochaines années et bâtir un projet coordonné, solidaire et cohérent au sein duquel chacune des 18 communes s'inscrira tout en préservant ses spécificités.

Le contenu du PLUi

Pour rappel, un PLUi comporte plusieurs pièces écrites, à savoir:

- > Un rapport de présentation (diagnostic, état initial de l'environnement, explication des choix) ;
- > Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui expose le projet politique de la CCVC et fait l'objet de la rencontre;
- > Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui traduisent le PADD par des orientations sur l'habitat, les transports, l'aménagement ;
- > Un règlement qui fixe les règles générales d'utilisation du sol (règles écrites et zonage) ;
- > Des annexes qui ont une fonction d'information et comportent notamment les servitudes d'utilité publique.

L'ordre du jour : le débat sur les orientations générales du PADD

Le PADD expose le projet du territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal et définit des orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

La loi garantit la prise en compte de l'avis de chacune des 18 communes de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal en rendant obligatoire l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein de chaque conseil municipal.

Le débat ne clôture pas les travaux sur le PADD, il offre l'opportunité de préciser les orientations du projet politique soutenu par le territoire. En effet, suite au débat et aux discussions qui seront conduites sur ce projet de PADD, le document pourra être complété ou amendé.

Quel projet pour la Communauté de Communes des Vallées du Cristal ?

Les maires des 18 communes, en concertation avec l'Aduan, ont défini trois orientations majeures pour le territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, à savoir :

1/ **être un territoire plus attractif**, en intégrant des critères d'accessibilité territoriale, d'attractivité économique et résidentielle mais aussi d'accès au numérique.

2/ **être un territoire plus dynamique**, en intégrant des critères relatifs aux équipements, services, commerces et à la transition énergétique.

3/ **être un territoire plus agréable à vivre**, en intégrant des critères relatifs au cadre de vie, à la biodiversité, au renouvellement urbain et à la gestion des ressources naturelles.

Ces trois orientations générales sont ainsi déclinées en plusieurs sous-thématiques qui, au regard des caractéristiques actuelles du territoire, soulèvent des enjeux territoriaux en faveur du développement vertueux de la CCVC.

Ce sujet a fait l'objet d'un débat en séance du conseil municipal.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 100/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET
CONVENTION DE
PRESTATION DE SERVICE
ENTRE LA VILLE ET LA CCVC.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire**.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme ~~DIETZ~~ – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7 FINANCES LOCALES **7.10 Divers**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu les dispositions de l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Les collectivités territoriales peuvent conclure entre elles des conventions par lesquelles l'une d'elles s'engage à mettre à la disposition d'une autre collectivité ses services afin de lui faciliter l'exercice de ses compétences ».

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention avec la Communauté de Communes des Vallées du Cristal afin d'assurer les missions d'astreintes d'exploitation pour le compte de la CCVC.

L'équipe d'astreinte de la Ville de Baccarat interviendra sur le territoire de Baccarat, de Bertrichamps (déchetterie - recyclerie), s'étendant jusqu'au périmètre de DENEUVRE – Musée des Sources d'Hercule, essentiellement pour des astreintes de type électrique (intervention de premier niveau : mise en sécurité des lieux et dépannage). Des interventions plus généralistes pourront être demandées : fuite d'eau, porte mal fermée...

En terme financier, la répartition des charges s'effectuera de la manière suivante :

– La prise en charge à hauteur de 50 % de la rémunération forfaitaire réglementaire prévue par le décret 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement applicables en la matière pour les agents territoriaux relevant de la filière technique,

- Le remboursement intégral des heures supplémentaires effectuées dans le cadre d'une intervention d'astreintes pour le compte de la CCVC,
- Le paiement d'un forfait de 10 € à chaque sortie du véhicule d'intervention de la Ville afin de participer aux frais de carburant, entretien, assurances...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de signer une convention avec la Communauté de Communes des Vallées du Cristal aux conditions énoncées ci-dessus.
- **DIT** que cette convention, jointe à la présente délibération, prendra effet à compter du 20 décembre 2016 pour une durée indéterminée.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE
ENTRE LA VILLE DE BACCARAT
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CRISTAL
POUR ASSURER LES MISSIONS D'ASTREINTES D'EXPLOITATION**

ENTRE

La Communauté de Communes des Vallées du Cristal, représentée par son Président, Monsieur Christian GEX, agissant en cette qualité et conformément à la délibération du Conseil Communautaire n° ... en date du 13 DECEMBRE 2016,

ET

La Ville de Baccarat, représentée par son Maire, Christian GEX, agissant en cette qualité et conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 DECEMBRE 2016, d'autre part,

Vu les dispositions de l'article L. 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel « Les collectivités territoriales peuvent conclure entre elles des conventions par lesquelles l'une d'elles s'engage à mettre à la disposition d'une autre collectivité ses services et moyens afin de lui faciliter l'exercice de ses compétences ».

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention précise les modalités de la prestation de services, de la Ville de Baccarat pour la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, pour l'exercice des astreintes d'exploitation sur le territoire de Baccarat, de Bertrichamps (déchetterie - recyclerie), s'étendant jusqu'au périmètre de DENEUVRE – Musée d'Hercule.

ARTICLE 2 - NATURE DES INTERVENTIONS

L'équipe d'astreinte de la Ville de Baccarat interviendra essentiellement pour des astreintes de type électrique (intervention de premier niveau : mise en sécurité des lieux et dépannage). Des interventions plus généralistes pourront être demandées : fuite d'eau, porte mal fermée...

ARTICLE 3 – MOYEN UTILISE

L'ensemble du matériel utilisé dans le cadre de la prestation est fourni par la Ville de Baccarat (véhicule, EPI, petites fournitures).

La CCVC donnera l'ensemble des moyens d'accès (clefs, code alarme..) à ses bâtiments afin de faciliter l'intervention.

Les fournitures utilisées pour effectuer le dépannage seront remboursées par la CCVC sur présentation de la facture.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA PRESTATION DE SERVICE

La prestation de service s'effectuera à compter du 20 décembre 2016 pour une durée indéterminée.

ARTICLE 5 – PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LA CCVC

En terme financier, la répartition des charges s'effectuera de la manière suivante :

- La prise en charge à hauteur de 50 % de la rémunération forfaitaire réglementaire prévue par le décret 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du

développement durable et du logement applicables en la matière pour les agents territoriaux relevant de la filière technique,

- Le remboursement intégral des heures supplémentaires effectuées dans le cadre d'une intervention d'astreintes pour le compte de la CCVC,
- Le paiement d'un forfait de 10 € à chaque sortie du véhicule d'intervention de la Ville afin de participer aux frais de carburant, entretien, assurances...

ARTICLE 6 - FACTURATION

La facturation par la Ville de Baccarat se fera trimestriellement à la Communauté de Communes des Vallées du Cristal.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Les interventions se font sur les installations en l'état.

La CCVC et son assureur de dommages déclarent renoncer à tous recours contre la ville dans le cadre de la prestation. Ils se réservent toutefois le droit de mettre en cause directement l'agent dans le cas d'une faute intentionnelle de ce dernier.

ARTICLE 8 - FIN DE LA PRESTATION DE SERVICE

La fin de la prestation s'effectuera à la demande :

- De la Ville de Baccarat.
- De la Communauté de Communes des Vallées du Cristal.

ARTICLE 10 - APPLICATION

La présente convention prend effet à compter du 20 décembre 2016. Elle sera reconduite tacitement annuellement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de quatre mois.

Un état récapitulatif des interventions de la semaine précédente sera transmis chaque lundi à la direction de la CCVC.

ARTICLE 11 - LITIGES

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à les résoudre par la voie de la conciliation.

Fait à Baccarat, le 15 DECEMBRE 2016

Le Président de la CCVC

M. Christian GEX



Le Maire de BACCARAT

Pour le Maire

Mme Yvette COUDRAY

Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2017-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2017

Publication : 04/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 101/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

REPARTITION DE
L'EXCEDENT DE
FONCTIONNEMENT "PETITE
ENFANCE – JEUNESSE" DE
LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES VALLEES
DU CRISTAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 6 DECEMBRE 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme DIEZ – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES

7.6 Contribution budgétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

Par délibération du 24 mai 2016, la Communauté de Communes a approuvé « la restitution des compétences statutaires « création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse » et « mise en œuvre d'animation pour le développement d'activités en direction des jeunes ».

Cette proposition a été acceptée par délibération à la majorité qualifiée des communes membres.

Afin d'organiser ses compétences au 1^{er} janvier 2017, 16 communes ont décidé la création d'un syndicat à vocation multiple et deux communes s'orientent vers une gestion communale stricte.

Il s'agit maintenant de procéder à la détermination des conditions patrimoniales et financières du retrait.

Concernant les réserves accumulées par la CCVC :

L'excédent constaté chaque année à l'article 002 de la section de fonctionnement a été constitué pour procéder notamment à la mise aux normes de la crèche "clé des champs" ainsi qu'à la construction d'un pôle Jeunesse.

Il a donc été constitué pour répondre aux enjeux du territoire dont ceux liés au développement des activités Enfance-Jeunesse.

L'excédent en section de fonctionnement inscrit au BP 2016 est de 1 599 015 €.

Il est évalué en fin d'exercice 2016 à 1 907 000 €.

L'excédent cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement (avec restes à réaliser hors réhabilitation de la piscine) est estimé à 1 785 082 €.

Il est indiqué que les fonds propres à mobiliser par la Communauté de Communes du territoire de Luneville à Baccarat pour financer la réhabilitation de la piscine sont estimés à 308 000 €. Si la CCVC avait poursuivi son activité, cette somme devait être couverte par une partie de l'autofinancement dégagée en section de fonctionnement et une partie par de l'emprunt (la CCVC étant peu endettée). On peut donc considérer que la moitié des 308 000 € est prévue par de l'autofinancement et l'autre moitié par de l'emprunt.

L'excédent cumulé prévisionnel et théorique est donc estimé à 1 630 816 € (1 785 082 – ½(308 000))

Il est indiqué que le coût final des services Enfance Jeunesse représente 40 % des recettes fiscales.

Ce ratio est donc pertinent et il est proposé de l'utiliser pour déterminer la part de l'excédent à répartir entre chaque commune.

Considérant les éléments ci-dessous énoncés, l'excédent « enfance-Jeunesse » est établi prévisionnellement à 652 326 €.

Par délibération en date du 13 décembre 2016, la Communauté de communes a proposé que cette somme soit répartie à la population des communes selon le tableau joint en annexe :

Son versement est prévu en deux opérations distinctes :

80 % de la somme de 652 326 € avant la fin de l'année 2016 par la CCVC soit : 521 861 €,

Le solde sur la base de la somme définitive calculée sur la base des excédents définitifs constatés lors du vote du CA 2016 versé par la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de cette répartition,
- AUTORISE M. le Maire à recevoir de la Communauté de communes l'acompte de la commune tel que renseigné dans le tableau joint en annexe et à inscrire cette somme au compte 778 et AUTORISE le reversement intégral de cette somme au SIVOM des Vallées du Cristal dès sa création.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2017-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/01/2017
Publication : 03/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX





Communauté de Communes
des Vallées du Cristal

ANNEXE 1

REPARTITION EXCEDENT PREVISIONNEL ENFANCE JEUNESSE

COMMUNES	POP	Montant prévisionnel	80 % du montant ACOMPTE
	Dgf 2015		
AZERAILLES	857	52 423,42 €	41 938,74 €
BACCARAT	4621	282 670,52 €	226 136,42 €
BERTRICHAMPS	1145	70 040,63 €	56 032,50 €
BOUVILLE	131	8 013,38 €	6 410,71 €
DENEUVRE	563	34 439,19 €	27 551,35 €
FLIN	409	25 018,88 €	20 015,10 €
FONTENOY LA JOUTE	296	18 106,57 €	14 485,26 €
GELACOURT	178	10 888,41 €	8 710,73 €
GLONVILLE	368	22 510,87 €	18 008,70 €
HABLAINVILLE	229	14 008,13 €	11 206,50 €
LACHAPELLE	278	17 005,50 €	13 604,40 €
MERVILLER	399	24 407,17 €	19 525,74 €
PETTONVILLE	64	3 914,93 €	3 131,95 €
REHERREY	135	8 258,07 €	6 606,45 €
THIAVILLE/ MEURTHE	542	33 154,60 €	26 523,68 €
VICQUEVILLE	299	18 290,09 €	14 632,07 €
VAXAINVILLE	91	5 566,55 €	4 453,24 €
VENEY	59	3 609,08 €	2 887,26 €
	10664	652 326,00 €	521 860,80 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 102/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le douze Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 24

OBJET

**ACQUISITION PARCELLE –
Rue des Abbés Frouard.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le **6 DECEMBRE 2016.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – MM. STEIMER – Mmes VAUDEVILLE - SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – MM. MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme Diez – M. BANNEROT - Mmes TIHA – MARECHAL - MM. VANOT – MALARDE – MARULAZ.

Absents : MM. BEGNENE – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE 3.1 Acquisitions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

- Considérant que la commune de BACCARAT souhaite acquérir une parcelle cadastrée AC n° 454, située rue des Abbés Frouard à Baccarat et appartenant à M. et Mme KUHN Gérard.
- Considérant que l'acquisition de ce terrain, d'une surface d'environ 67 m2, doit permettre la mise en œuvre d'un projet d'élargissement et de réfection de la voie communale.

En tenant compte de l'existence d'un garage sur cette parcelle et de sa valeur vénale, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir la parcelle énumérée ci-dessus, d'une surface cadastrale de 67 m2, au prix de 10 000 €, hors droits et taxes ;
- **DIT** que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20161212-2016-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Publication : 21/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

